

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze minutes sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

Présents : Roland DESCHAMPS, Isabelle ROUX, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Karine MICHAUD, Hervé RIOU, Jacqueline CHASSARD, Hortense-Victoria GUILLOUX, Pierre COLAS, Chloé MORENO-FUENTES, Maxime BUISSON, Maurice BERRARD, Séverine MICHAILLE, Céline BERGER

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE),

Secrétaire de séance : Isabelle ROUX

DÉLIBÉRATION N°2026-18

Objet : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'ALEC 01

Le Conseil municipal de la commune d'Artemare,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu les statuts de l'ALEC 01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) prévoyant la représentation des communes membres ;

Vu la nécessité pour la commune d'Artemare de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette structure ;

Après en avoir délibéré, et vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Désigne **Roland DESCHAMPS**, en qualité de **représentant titulaire** de la commune d'Artemare auprès de l'ALEC 01.
- Désigne **Isabelle ROUX**, en qualité de **représentant suppléant** de la commune d'Artemare auprès de l'ALEC 01.

Le suppléant assure la représentation de la commune en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

La présente délibération sera transmise en préfecture conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'ALEC 01.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

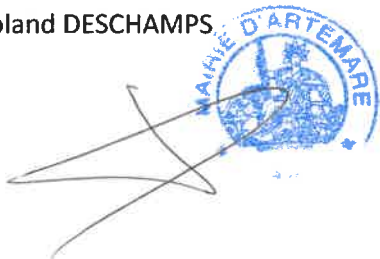
Acte rendu exécutoire après sa transmission

en Sous-Préfecture de Belley

et sa publication

Le Maire

Roland DESCHAMPS



Pour copie conforme

Le Maire,

Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20260402-2026-18-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026